

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

**I. LE CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE ADMINISTRATIF**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Brénod ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2016 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2016 a été approuvé le 13 avril 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

**II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**a) Généralités**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**b) Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 457 599,96 € en 2016.

Elles se répartissent comme suit :

<b>DÉPENSES (T.T.C.)</b>	
011 - Charges à caractère général	173 076,36
012 - Charges de personnel et frais assimilés	145 403,13
014 - Atténuations de produits	59 163,00
65 - Autres charges de gestion courante	64 948,75
66 - Charges financières	14 918,72
67 - Charges exceptionnelles	90,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>457 599,96</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>9 595,04</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>467 195,00</b>

## **Chapitre 011 - Charges à caractère général**

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales,
- les frais de la cantine scolaire,
- les fournitures scolaires et pour les temps d'activités périscolaires,
- les prestations de services extérieurs,
- la maintenance du matériel,
- les taxes foncières.

## **Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés**

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel.

L'effectif de la commune est de 5 agents (4.30 Equivalents Temps Plein) :

- o 3 agents titulaires,
- o 2 agents contractuels.

## **Chapitre 014 - Atténuations de produits**

Elles se composent :

- d'un prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

*Ce fonds permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».*

- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

*Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.*

**La contribution de la commune était en 2016 de 12 886,00 € contre 6 083,00 € en 2015** Elle augmente progressivement pour atteindre à terme au maximum 2 % des recettes fiscales des collectivités concernées.

## **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- au financement du service départemental d'incendie,
- aux contributions aux syndicats intercommunaux,
- au versement des indemnités et cotisations aux élus,
- aux subventions de fonctionnement aux associations.

## **Chapitre 66 - Charges financières**

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

**Les dépenses d'ordre** (sans décaissement) représentent 9 595,04 € en 2016. Elles correspondent principalement à la valeur comptable des terrains cédés.

### c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 832 459,23 € en 2016 dont 257 350,16 € d'excédent reporté.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	31 249,21
73 - Impôts et taxes	244 301,00
74 - Dotations, subventions et participations	171 031,14
75 - Autres produits de gestion courante	123 688,92
76 - Produits financiers	241,56
77 - Produits exceptionnels	4 597,24
002 - Excédent de fonctionnement reporté	257 350,16
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>832 459,23</b>

#### Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par la facturation des services de garderie, cantine et centre de loisirs.

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les concessions dans le cimetière communal.

#### Chapitre 73 - Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

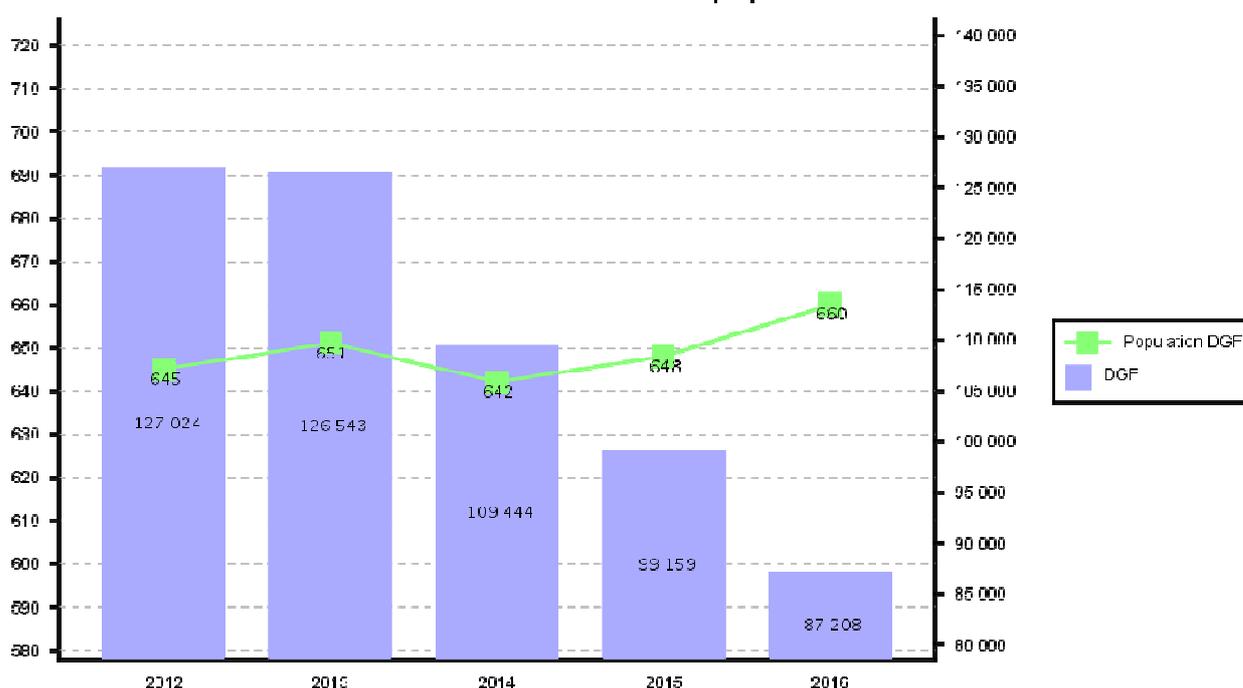
- la fiscalité locale (taxes foncières et d'habitation),
- l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Haut-Bugey.

#### Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle constitue une ressource libre d'emploi. Elle est en nette diminution depuis 2014.

#### Évolution de la DGF et de la population DGF



- Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Le fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires a été reconduit pour l'année scolaire 2015/2016.

Par ailleurs, les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont en baisse.

### **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante**

Ce sont des recettes constituées par :

- l'encaissement des locations (63 118,55 €),
- l'excédent du budget annexe « Régie des bois » (56 000,00 €)

### **Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers**

Ils comprennent essentiellement :

- les remboursements des sinistres par les assurances,
- l'encaissement des taxes sur les ordures ménagères auprès des locataires.

#### **d) La fiscalité**

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2016 :

	<b>Commune</b>	<b>Moyenne régionale</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>7,10 %</b>	11.03 %
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	<b>9.20 %</b>	14.45 %
<b>Taxe sur le foncier non-bâti</b>	<b>47.57 %</b>	48.55 %

### **III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

#### **b) Les dépenses d'investissement**

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2016 représentent 213 065.17 €.

Elles se répartissent comme suit :

<b>DEPENSES (T.T.C.)</b>	
001 - Déficit d'investissement reporté	71 063,87
16 - Emprunts et dettes assimilés	23 687,01
21 - Immobilisations corporelles	30 987,95
<b>Opérations</b>	
148 - INFORMATISATION	160,49
155 - TERRAINS RURAUX	1 365,98
159 - BÂTIMENTS COMMUNAUX	45 992,80
165 - AMENAGEMENT COEUR DE VILLAGE	39 807,07
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>213 065,17</b>

Les principaux investissements réalisés au cours de l'année 2016 sont les suivants :

- Acquisition d'un véhicule pour le Centre de Première Intervention (CPI) : 30 076,79 €
- **Opération n° 159 : Bâtiments communaux :**
  - o Rénovation d'un appartement communal au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la Sivollière : 23 395,08 €
  - o Mise aux normes de la structure artificielle d'escalade : 19 875,82 €
  - o Divers aménagements pour un montant de 2 721,90 €
- **Opération, 165 : Cœur de village :**
  - o Eclairage public :
    - 56 lampes à vapeur de mercure : 15 450,28 €
    - 3 armoires de commande : 5 865,39 €

Le montant total de cette opération s'est élevé à 53 300,00 € T.T.C. dont 31 984,33 € financés par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de l'E-communication de l'Ain.

- o Remise en état de l'intérieur du four communal : 18 491,40 €

### c) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent :

- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- récupération de la TVA (année N-2),
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement,
- aux subventions d'investissement.

Les recettes d'investissement 2016 s'élèvent à 218 977,58 € :

- recettes de l'année 2016 pour 86 534,22 €,
- excédent d'investissement reporté de l'année 2015 : 132 443,36 €.

Elles se répartissent comme suit :

<b>RECETTES (T.T.C.)</b>	
001 - Excédent d'investissement reporté	132 443,36
10 - Dotations, fonds divers et réserves	75 778,61
13 - Subventions d'investissement reçues	160,57
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 000,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>209 382,54</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>9 595,04</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>218 977,58</b>

### - Résultats de clôture du budget principal

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Global</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>365 264,23</b>	<b>5 912,41</b>	<b>371 176,64</b>

Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l'année suivante.

#### IV. L'AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET DU BUDGET COMMUNAL

Les résultats du compte administratif 2016 permettent de dégager **une capacité d'autofinancement brute de 107 914 €.**

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La capacité d'autofinancement brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

**La capacité d'autofinancement nette s'élève à 85 521 €.**

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La capacité d'autofinancement nette est une des composantes du financement disponible.

#### V. ETAT DE LA DETTE

Le budget principal se compose actuellement des deux emprunts suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Banque</i>	<i>Montant initial</i>	<i>Encours au 31/12/2016</i>	<i>Année de souscription</i>	<i>Durée</i>	<i>Taux fixe</i>	<i>Date de fin</i>
Travaux d'infrastructures (VRD MARPA, traverse du village)	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	320 000.00 €	263 237,33 €	2008	30 ans	4.70 %	25/01/2038
Acquisition Tracteur CLAAS ARION 420M	Crédit Agricole Centre-Est	79 640.00 €	56 928,79 €	2013	10 ans	2.83 %	01/02/2023
			320 166,12 €				

L'encours de dettes au 31 décembre 2016 s'élève à 320 166,12 €. Il représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrites précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

#### Principaux ratios :

- Capacité de désendettement : 3 années sont nécessaires (montant total de la dette / capacité d'autofinancement nette)
- Encours de la dette au 31 décembre 2016 : montant par habitant : 569 €

## LES BUDGETS ANNEXES

### ❖ Budget annexe « Eau et Assainissement »

#### ➤ Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	25 125,15	70 - Vente de produits finis, prestations de services,	85 929,85
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 303,21	75 - Autres produits de gestion courante	5 188,93
014 - Atténuations de produits	9 604,00	76 - Produits financiers	18 421,31
65 - Autres charges de gestion courante	10 165,88	002 - Excédent de fonctionnement reporté	39 619,03
66 - Charges financières	8 668,10		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>55 866,34</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>149 159,12</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>29 283,59</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>350,00</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>85 149,93</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>149 509,12</b>

#### ➤ Section d'investissement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
16 - Emprunts et dettes assimilés	12 325,92	001 - Excédent d'investissement reporté	77 888,13
20 - Immobilisations incorporelles	3 039,00	27 - Autres immobilisations financières	21 301,47
21 - Immobilisations corporelles	210,00		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>15 574,92</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>99 189,60</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>350,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>29 283,59</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>15 924,92</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>128 473,19</b>

#### ➤ Résultats de clôture

	Fonctionnement	Investissement	Global
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>64 359,19</b>	<b>112 548,27</b>	<b>176 907,46</b>

Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l'année suivante.

➤ **Etat de la dette**

Le budget annexe « eau et assainissement » se compose actuellement des deux emprunts suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Banque</i>	<i>Montant initial</i>	<i>Encours au 31/12/2016</i>	<i>Année de souscription</i>	<i>Durée</i>	<i>Taux</i>	<i>Date de fin</i>
Renforcement eau potable la Filatière	Crédit Agricole Centre-Est	22 867.35 €	4 161,47€	1999	20 ans	1.40 % (variable)	20/09/2019
Station d'épuration	Crédit Agricole Centre-Est	320 000.00 €	223 161,02 €	2007	25 ans	3.85 % (fixe)	05/01/2031
			227 322,49€				

L'emprunt relatif à la station d'épuration est entièrement refinancé par la Communauté de Communes Haut-Bugey depuis le transfert de la « compétence épuration » au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cet emprunt n'a donc pas d'incidence sur les finances de la commune.

❖ **Budget annexe « Régie des bois »**

➤ **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES (H.T.)</b>		<b>RECETTES (H.T.)</b>	
011 - Charges à caractère général	10 200,72	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	68 195,74
65 - Autres charges de gestion courante	56 000,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	56 017,90
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>66 200,72</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>124 213,64</b>

➤ **Section d'investissement**

<b>DEPENSES (H.T.)</b>		<b>RECETTES (H.T.)</b>	
21 - Immobilisations corporelles	21 250,00	001 - Excédent d'investissement reporté	5 465,84
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 789,54
		13 - Subventions d'investissement reçues	1 725,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>21 250,00</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>13 980,38</b>

➤ **Résultats de clôture**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Global</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>58 012,92</b>	<b>- 7269,62</b>	<b>50 743,30</b>

Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l'année suivante.

❖ **Budget annexe « Lotissement la Serve »**

Aucune écriture n'a été comptabilisée sur ce budget annexe, dans l'attente de la réalisation de la vente du dernier lot.

➤ **Résultats de clôture**

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultats de l'exercice	0,14	0,00	0,14

Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l'année suivante.

Fait à Brénod, le 25 avril 2017

Le Maire,

Annie CARRIER